



HAL
open science

Violences et répression dans l'Espagne en guerre (1936-1937) : regard diplomatique, regard orienté ?

Nathan Rousselot

► To cite this version:

Nathan Rousselot. Violences et répression dans l'Espagne en guerre (1936-1937) : regard diplomatique, regard orienté ?. *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 2020, N°279 (3), pp.121. 10.3917/gmcc.279.0121 . halshs-02984031

HAL Id: halshs-02984031

<https://shs.hal.science/halshs-02984031>

Submitted on 13 Mar 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

VIOLENCES ET RÉPRESSION DANS L'ESPAGNE EN GUERRE (1936-1937) : REGARD DIPLOMATIQUE, REGARD ORIENTÉ ?

L'historiographie de la guerre civile espagnole a effectué ces dernières années de très notables progrès dans le traitement des violences et des phénomènes de répression, permettant une analyse plus précise mais aussi plus fine des processus à l'œuvre, en en restituant toute la complexité¹. Depuis les années 1980 et 1990, les historiens espagnols se sont attachés à dépasser les récits jusque-là répandus sur les violences de la guerre civile, tournant le dos à la narration franquiste qui combinait propagande, martyrologies et silences, mais aussi à la « fiction morale » du « nous fûmes tous coupables » fondée sur le rejet éthique des violences engendrées par la guerre. Grâce à l'étude minutieuse des phénomènes de violence à travers de nombreuses monographies qui couvrent une très vaste partie du territoire espagnol, les débuts du XXI^e siècle ont vu l'apparition de premières synthèses significatives accompagnées de ce que Javier Rodrigo qualifie de « saut qualitatif », qui consiste par ailleurs à se pencher sur d'autres dimensions et mécanismes répressifs comme le système concentrationnaire². Les violences et la répression ont depuis cessé d'être observées comme un phénomène monolithique, avec une meilleure prise en compte de leur complexité et de leurs variations, de la « terreur chaude » des premières semaines de la guerre à la justice des tribunaux militaires d'un côté et des tribunaux populaires de l'autre, en passant par la « répression économique » et les épurations professionnelles³.

Cette connaissance plus fine des processus de violence et de répression en Espagne devrait nous permettre d'interroger de manière renouvelée leur perception par les diplomates étrangers en poste dans le pays, ainsi que les discours qu'ils développent à leur sujet. Les diplomates et consuls résidant en Espagne figurent en effet parmi les premiers témoins de ces violences qui firent près de 150 000 victimes⁴ et, bien qu'en position de « second rôle⁵ » - c'est-à-dire d'exécutants de la politique étrangère -, ils ont pu par leurs rapports influencer les positions de leurs gouvernements respectifs à l'égard du conflit. Dès lors, les discours qu'ils développent sur les phénomènes de violences et de répression sont susceptibles de revêtir une importance cruciale, d'autant plus qu'ils sont souvent perçus comme des informateurs de

¹ Cet article s'inscrit dans le cadre de ma thèse de doctorat, sous la direction de Stanislas Jeannesson et de José Luis Ledesma : « Violences de guerre, diplomatie et relations internationales : le cas de la guerre d'Espagne ».

² Javier Rodrigo, « La bibliografía sobre la represión franquista : hacia un salto cualitativo », *Spagna Contemporanea*, 2001, n°19, p. 151-169. Pour les synthèses, voir notamment : Santos Juliá (coord.), *Victimas de la guerra civil*, Madrid, Tema de Hoy, 1999 ; Conxita Mir (dir.), *La represión bajo en franquismo, Ayer*, 2001, n°43 ; Julián Casanova (coord.), *Morir, matar, sobrevivir. La violencia en la dictadura de Franco*, Barcelone, Crítica, 2002 ; François Godicheau, « Les violences de la guerre d'Espagne », *Revue d'histoire de la Shoah*, 2008, n°189, p. 413-430 ; Francisco Espinosa Maestre (coord.), *Violencia roja y azul. España, 1936-1950*, Barcelone, Crítica, 2010 ; Paul Preston, « El uso del terror contra civiles en la guerra civil » in Alberto Reig Tapia et Josep Sánchez Cervelló (coord.), *La Guerra Civil española, 80 años después. Un conflicto internacional y una fractura cultural*, Madrid, Tecnos, 2019, p. 27-39 ; et José Luis Ledesma, « Las violencias en la zona republicana y sus paradojas » in Alberto Reig Tapia et Josep Sánchez Cervelló (coord.), *La Guerra Civil española, 80 años después...*, op. cit., p. 40-62.

³ Pour l'ensemble de ce paragraphe, nous sommes débiteurs de l'approche historiographique de José Luis Ledesma, « Del pasado oculto a un pasado omnipresente : Las violencias en la Guerra Civil y la historiografía reciente », *Jerónimo Zurita. Revista de Historia*, 2009, n°84, p. 163-188.

⁴ Julián Casanova, « Guerra civil y violencia política » in Julián Casanova y Paul Preston (dir.), *La Guerra Civil Española*, Madrid, Editorial Pablo Iglesias, 2008, p. 27-60.

⁵ Pierre Guillen, « Les acteurs des relations internationales : état de la question et méthodologie, l'historiographie française », *Bulletin d'histoire contemporaine de l'Espagne*, 1999, nos 28-29, p. 15-22.

premier ordre, compte tenu de leurs solides connaissances de l'Espagne et des liens qu'ils ont souvent pu tisser avec les autorités municipales, les élites locales et les journaux. C'est ce que souligne notamment Yves Denéchère au sujet des consuls français auxquels nous nous intéresserons plus précisément dans cet article⁶. Il s'agit d'étudier ici, en analysant leurs discours, les différents biais à travers lesquels les diplomates et consuls français en poste en Espagne appréhendent et restituent dans leur correspondance les phénomènes de violence et de répression.

VIOLENCES EN ZONE RÉPUBLICAINE

Pour mener à bien cette étude, nous avons pris le parti de recenser les mots employés par les diplomates et consuls français en poste en Espagne dans leurs dépêches et télégrammes pour qualifier les phénomènes de violences et de répression à l'égard des populations civiles et groupes politiques opposés⁷. Le but de ce recensement est de mettre en évidence certains aspects du discours de ces diplomates et consuls sur les phénomènes de violence dont ils sont témoins directement ou indirectement, mais qu'ils rapportent à leur hiérarchie. Nous nous sommes donc attachés à relever les termes par lesquels sont désignées ces violences, ceux qui se rapportent à la tâche répressive, les adjectifs qui leurs sont attachés, et bien entendu les auteurs de ces violences lorsqu'ils sont mentionnés explicitement. Pour les deux zones (zone républicaine et zone insurgée), nous avons consulté cinq cartons très volumineux des archives de l'ambassade de France qui ont l'avantage de concentrer les communications issues de toutes les représentations consulaires d'Espagne, des missions diplomatiques présentes en zone républicaine, et de l'ambassadeur français Jean Herbette lui-même⁸.

Concernant les violences en zone républicaine, nous avons ainsi pu analyser 98 documents qui se réfèrent aux violences qui y ont cours et à leurs auteurs, pour la majorité d'entre eux compris entre juillet et décembre 1936, période où la violence est la plus forte⁹. Ce recensement a permis de faire ressortir les termes les plus récurrents. L'analyse met ainsi en évidence les principales manifestations de la répression, qui sautent aux yeux des diplomates : les « exécutions » et les « arrestations ». C'est un constat que nous retrouverons en ce qui concerne la zone contrôlée par les insurgés (cf. *infra*). Les deux termes sont neutres et se contentent de décrire une situation. Mais quand on se penche un peu plus sur la manière dont les exécutions sont caractérisées, on voit que les termes utilisés comportent déjà une valeur subjective plus marquée : on parle de « massacres », d'« excès », d'« assassinats », d'« atrocités », de « meurtres ». Quant aux auteurs désignés de ces violences, ce sont presque

⁶ Yves Denéchère, « Les villes dans la guerre civile d'Espagne », in Philippe Chassaing et Jean-Marc Largeaud (dir.), *Villes en guerre*, Paris, Armand Colin, 2004, p. 137-146.

⁷ Le corpus comprend les télégrammes et dépêches de trois agents diplomatiques de l'ambassade, de onze consuls (aux Baléares et à Barcelone, Bilbao, Gibraltar, Las Palmas, Madrid, Malaga, Saint-Sébastien, Séville et Valence) et de cinq agents consulaires et vice-consul (à Alicante, Cordoue, Pampelune et Santander). Durant les premières semaines du conflit, seuls cinq de ces agents se trouvent en territoire sous domination insurgée (aux Baléares et à Cordoue, Las Palmas, Pampelune et Séville), mais peu à peu, de nombreuses circonscriptions tombent sous le contrôle des rebelles : Saint-Sébastien en septembre 1936 ; Malaga en février 1937 ; Bilbao en juin 1937 et Santander en août 1937.

⁸ Centre des archives diplomatiques de Nantes, Ambassade de France à Madrid, série B, cartons 553, 554, 555, 556 et 559 (Ci-après : CADN/396PO/B/553).

⁹ Avant que les fronts ne se stabilisent à l'automne 1936, c'est la logique d'un « coup d'État expéditif et d'une guerre rapide, implacable et « coloniale » qui domine, entraînant une véritable « orgie de sang », qualifiée par l'historiographie récente de « terreur chaude ». En effet, deux tiers des exécutions produites durant l'ensemble de la guerre civile le sont durant ces premiers mois. José Luis Ledesma, « Del pasado oculto a un pasado omnipresente : Las violencias en la Guerra Civil y la historiografía reciente », art. cité, p. 172-175.

systématiquement les anarchistes, comme le soulignent les nombreuses occurrences des termes « anarcho-syndicalistes », « anarchistes », « CNT », « FAI ». Dans une moindre mesure, elles peuvent aussi être attribuées à un ensemble composite et vague rassemblé sous les qualificatifs d'« extrémistes », de « miliciens », de « milices », voire de « hors-la-loi ». On a donc l'impression, à lire les dépêches et télégrammes provenant de la zone républicaine, d'un effondrement total de l'ordre public et de l'établissement d'un régime de « terreur » - le terme est en effet récurrent - par les anarchistes et leurs comparses. C'est ce que renforcent les occurrences régulières des termes « incendies » et « pillages ». Pourtant, la répression sous sa forme institutionnalisée n'est pas éludée par les diplomates et consuls, comme en témoignent les multiples références aux tribunaux. Mais ces tribunaux sont systématiquement ou presque renvoyés à leur caractère « révolutionnaire », « spécial », « populaire » ou « d'exception », ce qui ne manque pas de faire douter de la légalité et de la justice de leurs procédés, d'autant plus que le terme d'« exécutions sommaires », lui aussi récurrent, leur est régulièrement associé.

Une fois dressé ce constat, il convient de s'interroger sur la qualité des informations communiquées par les diplomates et consuls à l'ambassade et au Quai d'Orsay. Concernant la zone républicaine, ils semblent communiquer des informations relativement valides, dont ils sont plus ou moins directement témoins. Ainsi, René Bonjean, chargé d'affaires à Madrid, informe-t-il assez précisément de l'assaut de la Prison Modelo à Madrid les 22 et 23 août : il y souligne la rumeur d'un incendie perpétré par des prisonniers « fascistes » comme déclencheur de l'assaut ainsi que le rôle de coordination joué par les anarchistes dans l'assaut qui, effectivement, est mené par l'anarchiste Felipe Sandoval¹⁰. De même, la description par le consul de France à Valence, Maurice Marcassin, des actions menées par la Colonne de Fer à Valence, notamment l'incendie des archives du Palais de Justice¹¹, fait échos aux actions similaires menées par cette même colonne trois jours plus tard à Castellón, au nord de Valence, où, à nouveau, les archives judiciaires de la province sont incendiées¹².

Cependant, les informations transmises par les diplomates et consuls français en zone républicaine ne sont pas exemptes d'exagérations ou de déformations. Maurice Marcassin, écrit le 24 octobre 1936 que « pour Valence seule, le chiffre des exécutions dépasse à ce jour 8000 personnes¹³ », quand, en réalité, le nombre de victimes de la répression républicaine dans la province de Valence n'a pas dépassé les 3000 pour toute la durée du conflit¹⁴.

De même, nous avons vu l'importance accordée aux anarchistes au moment d'attribuer la responsabilité de ces violences. Or, comme le souligne José Luis Ledesma, il est « peu recommandable d'admettre les explications qui rendent responsables de tant de morts la FAI et les éléments extérieurs. En réalité, l'ensemble des formations révolutionnaires se joignirent à la chasse [...] ». Il cite ainsi l'exemple des « Patrullas de Control » de Barcelone, instrument important de la répression en Catalogne, dont les 700 membres se répartissaient ainsi entre les diverses organisations de gauche, en août 1936 : 325 membres de la Confédération National

¹⁰ CADN/396PO/B/553, télégrammes (désormais : tél.) n^{os} 587-597 du Quai d'Orsay à Jean Herbette, Paris, 24 août 1936 ; et José Luis Ledesma, « Una retaguardia al rojo. Las violencias en la zona republicana », in Francisco Espinosa Maestre (coord.), *Violencia roja y azul...*, *op. cit.*, p. 171.

¹¹ CADN/396PO/B/554, dépêche (désormais : dép.) n^o46 de Maurice Marcassin au Quai d'Orsay, Valence, 27 septembre 1936.

¹² José Luis Ledesma, « Una retaguardia al rojo. Las violencias en la zona republicana », *op. cit.*, p. 175.

¹³ CADN/396PO/B/554, dép. n^o60 de Marcassin au Quai d'Orsay, Valence, 24 octobre 1936.

¹⁴ Paul Preston, *The Spanish Holocaust. Inquisition and extermination in twentieth-century Spain*, Londres, Harper Press, 2013 [2012], p. 688.

du Travail, 185 membres d'Esquerra Republicana de Catalunya, 145 membres de l'Union Générale des Travailleurs et 45 membres du Parti Ouvrier d'Union Marxiste¹⁵.

Pourquoi les diplomates insistent-ils autant sur le rôle des anarchistes ? Tout d'abord, l'action des anarchistes rencontre leurs craintes, ce qui les pousse probablement à concentrer leur attention sur ces derniers. Au début de mois de juillet, avant même que ne se produise le soulèvement militaire, l'ambassadeur Jean Herbette incluait en effet l'anarchisme parmi les dangers qui pesaient sur l'Espagne républicaine¹⁶. Or, la compromission massive des forces de sécurité – armée et garde civile en particulier – dans les villes où le coup d'État a échoué rend possible l'émiettement du pouvoir entre les diverses milices issues des organisations politiques et syndicats de gauche et l'effondrement de l'ordre public en zone républicaine. Tout cela renforce probablement l'idée d'un triomphe de l'anarchie et du peuple en arme contre l'État républicain. C'est en tout cas ce que suggère le télégramme qu'envoie Jean Herbette au début du mois d'août 1936, décrivant la situation à Saint-Sébastien :

Mais comme je vous l'avais fait prévoir les anarcho-syndicalistes prennent une influence croissante à mesure que la guerre civile se prolonge et leurs émissaires viennent opérer dans toutes les localités des perquisitions nocturnes et des arrestations qui peuvent être suivies d'exécutions. Il n'y a plus ni police ni gendarmerie d'aucune sorte, ni aucune organisation capable de garantir l'ordre public¹⁷.

C'est aussi ce que souligne le consul de France à Madrid, Emmanuel Neuville, quelques mois plus tard, en décembre 1936, lorsqu'il commente les débuts de reprise en mains de la répression par l'État républicain : « En d'autres termes, il faut imposer le respect de la loi et rétablir la confiance en faisant cesser la menace de l'anarchisme chaotique susceptible d'engendrer de nouvelles secousses révolutionnaires¹⁸. »

Les préventions des diplomates et consuls peuvent également être accentuées par la presse socialiste et républicaine qui participe à faire retomber la responsabilité des violences sur les seuls anarchistes, passant sous silence la participation de ses propres militants ainsi que des forces de police et des forces armées restées loyales. C'est par exemple à travers les articles du journal *El Socialista* qu'Emmanuel Neuville rend compte des violences qui ont cours dans la partie orientale de l'Aragon :

Or les ravages révolutionnaires ne se font que trop sentir, allant de pair avec les cruautés de la guerre. C'est notamment le cas de l'Aragon, précise « El Socialista » gouverné par un conseil de défense que préside l'un des principaux militants de la confédération nationale du Travail.

« Les rapports qui nous parviennent de cette région dégouttent de sang, non dit au figuré. Ils exposent les faits avec tant de douleur et de honte ou de crudité pleine de colère, qu'on se refuse à croire à une telle forfaiture pour ne pas crier qu'on dresse de suite les potences et les gibets »¹⁹.

Aux dénonciations nombreuses de ces violences dans la presse de la zone républicaine – y compris dans la presse anarchiste – viennent s'ajouter les confidences récoltées auprès de personnalités républicaines, qui déplorent aussi cet état de fait, y compris dans la version

¹⁵ José Luis Ledesma, « Una retaguardia al rojo. Las violencias en la zona republicana », *op. cit.*, p. 195 et p. 197. Du reste, comme l'a souligné François Godicheau, ces patrouilles de contrôle, mises en place dès le 10 août 1936 et auxquelles prennent part des membres de la CNT, étaient le résultat d'un compromis ambivalent entre la poursuite de la révolution, la surveillance de l'arrière-garde et la maîtrise de la situation par le nouveau pouvoir. Elles visaient en partie à « éviter des débordements » et à contrôler « tous ceux qui se faisaient justice eux-mêmes ». François Godicheau, *La Guerre d'Espagne. République et révolution en Catalogne (1936-1939)*, Paris, Odile Jacob, 2004, p. 141-142.

¹⁶ Yves Denéchère, *Jean Herbette (1878-1960). Journaliste et ambassadeur*, Bruxelles, PIE-Peter-Lang, 2003, p. 252-253.

¹⁷ CADN/396PO/B/553, tél. n°s 987-988 d'Herbette au Quai d'Orsay, 10 août 1936.

¹⁸ CADN/396PO/B/553, tél. n°s 340-341 d'Emmanuel Neuville au Quai d'Orsay, Madrid, 25 décembre 1936.

¹⁹ CADN/396PO/B/553, tél. n°s 519-520 de Neuville au Quai d'Orsay, Madrid, 13 juillet 1937.

institutionnalisée des tribunaux spéciaux, institués par le gouvernement républicain afin de regagner le monopole de la justice et de la violence légitime :

Une personnalité républicaine qui a été mêlée au fonctionnement du « Tribunal Spécial » institué par le décret du 23 août à la prison Modèle de Madrid [...] m'a confié que la prépondérance des éléments extrémistes rend très difficile la tâche des magistrats de carrière qui se voient forcer la main et contraints, malgré leur conviction de prononcer les peines les plus sévères²⁰.

Les dénonciations de violences par les républicains eux-mêmes ont donc permis aux diplomates et consuls de prendre conscience de l'ampleur de la répression dans cette partie de l'Espagne, d'autant plus que les autorités républicaines tiennent une comptabilité des victimes. C'est ce qui permet à René Bonjean d'affirmer au début du mois d'octobre que le « nombre des exécutions sommaires et des assassinats commis tous les jours ne fait qu'aller en augmentant. Le dimanche 4 octobre, le nombre de victimes identifiées figurant sur les listes de la Direction Générale de la Sûreté était de 198²¹ ». Tout cela permet aux diplomates et consuls de rendre compte de manière assez détaillée à leurs supérieurs au Quai d'Orsay des violences en zone républicaine. De manière en tout cas bien plus détaillée que celles qui ont cours en zone insurgée...

VIOLENCES EN ZONE INSURGÉE

Ce qui frappe immédiatement, c'est le très faible nombre de documents traitant des violences en zone insurgée. Sur ces mêmes cartons, qui regroupent la correspondance provenant de toute l'Espagne, on ne trouve que 25 documents évoquant les violences perpétrées par les rebelles. Ce faible nombre interroge d'autant plus que ces violences ne sont absolument pas documentées dans certaines villes où la répression atteint pourtant des degrés de violence très élevés.

Ainsi, Georges Moraud, consul de France à Séville depuis 1928, décrit la situation de sa circonscription consulaire comme « tranquille » durant les premières semaines qui suivent le soulèvement, et ne semble informer à aucun moment de la répression menée par les troupes rebelles²². Pourtant, c'est dans sa circonscription consulaire que la violence des insurgés prend les plus grandes proportions avec 12 507 victimes dans la province de Séville, 9579 dans celle de Cordoue, 6 019 dans celle de Huelva et 8 914 dans celle de Badajoz²³. Le consul français l'ignorait-il ? Le nombre élevé de victimes permet d'en douter. En outre, comment un consul résidant à Séville pouvait-il ignorer la réduction des quartiers ouvriers de la ville tels que Triana, La Macarena, San Julián et San Marcos à l'aide de bombardements d'artillerie et aériens entre le 18 et le 22 juillet, suivis du massacre des hommes, femmes et enfants qui y vivaient²⁴ ? Comment pouvait-il l'ignorer, quand cette répression reposait sur plusieurs « *bandos de guerra* » ? Ces arrêtés, publiés par les autorités rebelles dans les premiers jours du soulèvement, ordonnaient la comparution en « jugements très sommaires » suivis de pelotons d'exécution pour les ouvriers qui maintiendraient la grève générale face au coup d'État, puis les exécutions extra-judiciaires des individus qui disposeraient d'armes sans

²⁰ CADN/396PO/B/553, tél. n°s 659-661 du Quai d'Orsay à Herbettes, Paris, 6 septembre 1936.

²¹ *Ibid.*, tél. n°s 376-377 de René Bonjean au Quai d'Orsay, Madrid, 6 octobre 1936.

²² Cité par Pauline Deffois, *Les Consuls de France en Espagne dans la tourmente de la guerre civile*, mémoire de maîtrise sous la direction d'Yves Denéchère, Université d'Angers, 2002, p. 121.

²³ Paul Preston, *The Spanish Holocaust...*, *op. cit.*, p. 666.

²⁴ *Ibid.*, p. 140-145.

autorisation militaire²⁵. Cet épisode est complètement absent des correspondances diplomatiques, de même que la poursuite de la répression et les très nombreuses arrestations et exécutions qui ont cours dans l'ensemble de sa circonscription consulaire. Pourquoi Georges Moraud n'en informe-t-il pas l'ambassade ou le Quai d'Orsay ? L'hypothèse de la censure doit être écartée. Il peut en effet confier ses rapports aux navires de guerre français qui sont en rade dans le port de Séville. De fait, il confie en juillet 1936 un rapport du consul britannique destiné au Foreign Office à un destroyer français qui faisait escale dans la ville²⁶. En réalité, incéré depuis huit ans dans la société sévillane, il a, semble-t-il, développé des sympathies pour le soulèvement militaire et ses soutiens – droite espagnole, grande-bourgeoisie, propriétaires terriens – qu'il n'a pas manqué de côtoyer dans le cadre de ses fonctions consulaires²⁷. Il semble par ailleurs avoir développé une certaine hostilité à l'égard de la République. C'est ce que suggère la motion de la colonie française de Cordoue dénonçant les « atrocités sans nom commises [...] par des affiliés du Front populaire » et demandant l'interdiction de la vente d'armes au gouvernement espagnol que Georges Moraud s'empresse de transmettre au Quai d'Orsay en prenant soin d'ajouter « qu'il ne fait aucun doute que la Colonie française de Séville partage la manière de voir de celle de Cordoue²⁸ ».

Ces propos interviennent au moment décisif, où le président du Conseil, Léon Blum, est soumis à une intense pression de la part d'une partie de son gouvernement, des présidents de deux chambres, d'une grande partie de la presse, mais aussi de la direction du Quai d'Orsay et du gouvernement britannique et ses représentants, pour qu'il renonce à ces livraisons d'armes²⁹. Ils viennent alors renforcer, par l'évocation des violences perpétrées en zone républicaine et le silence maintenu concernant celles qui ont lieu là où le coup d'État a triomphé, les mises en garde de la presse de droite dont l'article de François Mauriac du 26 juillet 1936, « L'Internationale de la Haine », est le reflet le plus saisissant³⁰ :

Dans une atmosphère de guerre civile, nous avons voulu « raison garder ». Mais s'il était prouvé que nos maîtres collaboraient activement au massacre dans la Péninsule, alors nous saurions que la France est gouvernée non par des hommes d'Etat, mais par des chefs de bande, soumis aux ordres de ce qu'il faut bien appeler : l'Internationale de la Haine³¹.

Moraud n'est pas le seul à taire la répression et les violences qui ont cours dans sa circonscription consulaire. L'agent consulaire à Huelva, M. Banastier, déclare « qu'il n'y a pas de persécutions contre les éléments de gauche et que les individus les plus compromis se

²⁵ José María García Márquez, *Las Víctimas de la represión en la provincia de Sevilla (1936-1939)*, Séville, Aconcagua, 2012, p. 132-134.

²⁶ National Archives, FO 371/20527, Rapport de Formby au Foreign Office, Séville, 28 juillet 1936.

²⁷ En octobre 1936, il assiste ainsi en tant que doyen du corps consulaire de Séville aux funérailles du prétendant carliste au trône d'Espagne, Alfonso Carlos de Borbón y Austria Este. *La Unión*, Séville, 28 octobre 1936. Il préside en outre le *Cosmopolitan Club*, lieu de mondanité qui rassemble la haute société sévillane.

²⁸ CADN/396PO/B/554, dép. n°17 de Georges Moraud au Quai d'Orsay, Séville, 5 août 1936.

²⁹ Voir Claude Thiébaud, « Léon Blum, Alexis Leger et la décision de non-intervention en Espagne (juillet-août 1936) » in Jean Sagnes et Sylvie Caucanas (éd.), *Les Français et la guerre d'Espagne. Actes du colloque de Perpignan*, Perpignan, CREPF – Université de Perpignan, 1990, p. 23-44 ; Frédéric Monier, « Le désengagement des démocraties : l'invention française de la non-intervention », in Jordi Canal et Vincent Duclert (dir.), *La Guerre d'Espagne. Un conflit qui a façonné l'Europe*, Paris, Armand Colin, 2016, p. 106-116 ; et Renaud Meltz, « Les diplomates français et l'opinion publique dans l'entre-deux-guerres : le cas de la non-intervention dans la guerre civile espagnole », <https://uha.academia.edu/RenaudMeltz>, consulté le 4 janvier 2018 à 12h20.

³⁰ Sur le traitement de la guerre d'Espagne par la presse de droite, voir notamment David W. Pike, *Les Français et la guerre d'Espagne*, Paris, PUF, 1975 ; José María Borrás Llop, *Francia ante la guerra civil española : burguesía, interés nacional e interés de clase*, Madrid, Centro de investigaciones sociológicas, 1981 ; Pierre Laborie, *L'Opinion française sous Vichy : les Français et la crise d'identité nationale, 1936-1944*, Paris, Le Seuil, 2001 [1990].

³¹ *Le Figaro*, 26 juillet 1936, cité par Renaud Meltz, art. cité.

sont depuis longtemps enfuis, soit vers la région du Levante, soit vers Tanger³² ». Jean Herbette transmet d'autre part des renseignements de même nature obtenus d'un informateur étranger qu'il considère « comme sûr » :

La tranquillité règne dans la zone militaire de l'Andalousie. On n'y commet pas de cruautés contre les familles de personnages politiques ou militaires appartenant au camp opposé ; ou du moins, ces cruautés, s'il s'en produit, n'ont qu'un caractère exceptionnel et ne sont pas voulues par les autorités³³.

Ailleurs, c'est en lisant entre les lignes que l'on peut trouver des références allusives aux violences rebelles et à la répression, dont l'ampleur est très atténuée. Voici par exemple ce qu'écrit Pierre Thiais, consul de France à Las Palmas, le 25 juillet 1936 sur les conséquences du soulèvement militaire :

De nombreuses arrestations ont été opérées. A ma connaissance, il n'y a eu que peu de victimes. [...]

La vie a maintenant repris son cours, la circulation a été rétablie et le travail recommence peu à peu. Les cinémas fonctionnent également. Les nuits seules sont troublées par quelques fusillades, presque toujours sans conséquence grave³⁴.

2600 personnes sont pourtant exécutées par les insurgés dans les îles Canaries... Et pour disposer de plus de détails de la part de Pierre Thiais sur la matérialisation de la répression à Las Palmas, il faut attendre qu'un citoyen français soit touché. Ainsi, un certain M. Paulet écrit au consul en septembre 1936 pour se plaindre des intimidations qu'il subit en tant que membre de la franc-maçonnerie : roué de coups de matraque, il a ainsi été forcé à boire de l'huile de ricin et à dire « mort à la maçonnerie » par des officiers espagnols³⁵. Néanmoins, Pierre Thiais, en transmettant la lettre de son concitoyen, minimise encore une fois la portée de la répression, en évoquant des « vexations de la part des phalangistes³⁶ ».

En outre, lorsque les violences et la répression sont évoquées par les consuls français, elles le sont souvent dans un long développement qui souligne le retour à l'ordre dans la ville, offrant un contraste saisissant avec l'Espagne républicaine. C'était déjà le cas dans la communication de Pierre Thiais citée précédemment. C'est aussi le cas de Banastier, qui souligne qu'à Huelva l'« ordre est assuré comme il ne l'a jamais été, sans aucune protestation de la part de la population³⁷ », mais aussi d'Émile Lasmartres, consul-général de France à Saint-Sébastien, qui rend compte ainsi de la prise de la ville par les insurgés :

L'aspect de la ville a complètement changé. Une grande animation règne dans la rue. Il était impossible de trouver place, hier soir, dans certains lieux publics : cafés et restaurants.

Plus de rondes d'automobiles pendant la nuit, plus de demandes de pièces d'identité en plein rue, plus de vexations. À 10 heures 1/2 du soir la rue était tranquille comme avant le 18 Juillet. [...]

On prétend que dans la nuit passée du "14 au 15" les représailles auraient commencé. Des exécutions auraient eu lieu³⁸.

³² CADN/396PO/B/559, dép. n°645 d'Herbette au Quai d'Orsay, Saint-Jean de Luz, 1^{er} juillet 1937. En réalité, les insurgés instaurent à Huelva, dès le début du mois d'août 1936, des conseils de guerre dont sont notamment victimes le gouverneur civil de la province, Diego Jiménez Castellano, et le député socialiste aux Cortés Juan Gutiérrez Prieto. Voir Francisco Espinosa Maestre, *La Justicia de Queipo*, Barcelone, Crítica, 2006 [2000], p. 105-132.

³³ *Ibid.*, dép. n°14 d'Herbette au Quai d'Orsay, 7 janvier 1937.

³⁴ CADN/396PO/B/554, dép. n°34 de Pierre Thiais à Herbette, Las Palmas, 25 juillet 1936.

³⁵ *Ibid.*, Lettre de M. Paulet à Thiais, Las Palmas, 10 septembre 1936.

³⁶ *Ibid.*, dép. n°104 de Thiais au Quai d'Orsay, Las Palmas, 19 septembre 1936.

³⁷ CADN/396PO/B/559, dép. n°645 d'Herbette au Quai d'Orsay, Saint-Jean de Luz, 1^{er} juillet 1937.

³⁸ CADN/396PO/B/554, tél. n°s 1218-1219 d'Herbette au Quai d'Orsay, 16 septembre 1936.

Lasmartres préfère en revanche communiquer à l'ambassade le « rapport officiel des autorités de Burgos concernant les atrocités commises par les “hordes marxistes” » dans le sud de l'Espagne, contenant « des listes nominatives des victimes, des témoignages et de très nombreuses relations dont certaines sont accompagnées de photographies »³⁹. Lorsque le conseiller d'ambassade, Jean-Baptiste Barbier, transmet au Quai d'Orsay cette brochure obtenue du général insurgé Martinez Anido, avec qui Lasmartres entretient « d'excellentes relations personnelles », il se voit signifier par Émile Charvériat – à la tête de la sous-direction d'Europe du Quai d'Orsay – que ses supérieurs au Département trouvent « qu'au cours de la quinzaine où [il a] disposé de la signature à Saint-Jean de Luz en l'absence de l'Ambassadeur, [il a] déjà trop marqué tendance à partir en guerre pour Franco »⁴⁰.

Finalement, nous n'avons trouvé que très peu de documents qui rendent compte précisément des violences perpétrées par les insurgés, détaillant les réalités sordides de cette répression. Mais même ces documents sont parfois l'objet d'une certaine déformation de la part des agents diplomatiques et consulaires. Voici comment l'agent consulaire à Pampelune, Celso Lorda, rend compte de la répression qui se déroule dans sa province :

Les arrestations des personnes en vue qui appartenaient aux organisations de la UGT, de la CNT et de la Gauche républicaine ont commencé dès les premières heures. Ensuite ces arrestations eurent lieu par groupes dans les buvettes et les bars. Les prisons de la ville et des villages se trouvèrent bientôt remplies. De nombreuses personnes ont fui. En même temps les visites domiciliaires se multipliaient. Ces arrestations et ces visites étaient effectuées par les organisations carlistes et fascistes sans aucun contrôle. Peu après les agents de police et de la garde civile y participaient aussi. Il y avait des prisonniers des autorités militaires, des autorités civiles et de chaque organisation [...].

À partir de ce moment on a commencé à fusiller partout.

On faisait sortir les prisonniers pendant la nuit, et, conduits à la campagne, ils étaient fusillés par groupes après s'être confessés, s'ils le désiraient. Les cadavres restaient au bord des routes et n'étaient enterrés que plus tard. D'autres, arrêtés dans les villages pour être conduits dans les prisons de la ville, ne sont jamais arrivés. Sans doute on s'est vengé des ressentiments et des vexations personnelles et même des jalousies et des rancunes qui, soit par politique, soit pour des questions sociales, existent toujours dans les villages.

Le nombre de personnes fusillées officiellement, c'est-à-dire publiquement et avec tout le cérémonial dans la capitale, s'élève à une vingtaine, tandis qu'on évalue le total à 4.000 dans la province. Il y avait parmi ces malheureux des avocats, des médecins, des professeurs, des employés et

³⁹ CADN/396PO/B/553, dép. n°1268 de Jean-Baptiste Barbier au Quai d'Orsay, Ciboure, 28 décembre 1936. Nous n'avons malheureusement pas eu accès au fascicule envoyé par Barbier au Département. Il s'agit probablement d'un exemplaire de l'*Avance del informe oficial sobre los asesinatos, incendios y demás depredaciones y violencias cometidos en algunos pueblos del mediodía de España por las hordas marxistas al servicio del llamado Gobierno de Madrid*, élaboré par Luis Bolín, chef du service de presse du général Franco. Sur ces bulletins et la propagande déployée par les insurgés, voir Hugo García, *Mentiras necesarias. La batalla por la opinión británica durante la Guerra Civil*, Madrid, Biblioteca Nueva, 2008, p. 45-75. Du reste, il pourrait aussi s'agir, pour certains de ces clichés, de documents de propagandes édités par les autorités insurgées afin de dissimuler leurs atrocités en les attribuant aux républicains. En effet, dans le but de justifier le massacre de Badajoz, Luis Bolín publie les photographies des victimes des rebelles à Talavera de la Reina, en les présentant comme des atrocités perpétrées par les organisations de gauche. Par ailleurs, Antonio Bahamonde, chef de la propagande du général Queipo de Llano, a raconté pour sa part comment les corps des victimes de la guerre mais aussi des exécutions étaient souvent mutilés et ensuite photographiés pour fabriquer des preuves des atrocités républicaines. Paul Preston, *The Spanish Holocaust, op. cit.*, p. 333. Quoiqu'il en soit, un exemplaire en français d'un de ces fascicules avait déjà été envoyé au Quai d'Orsay par la Délégation française auprès de la Société des Nations en octobre 1936. Archives du ministère des Affaires étrangères à La Courneuve (ci-après : AMAE-C), Correspondance politique et commerciale, série Z-Europe, sous-série Espagne, carton 171 (désormais : 86CPCOM/171), « Junta de Defensa Nacional de Burgos. Rapport officiel préliminaire sur les assassinats, déprédations, abductions, violations, incendies et violences commis dans quelques villages du midi de l'Espagne par les hordes marxistes au service du soi-disant gouvernement de Madrid. Juillet-Août 1936 ».

⁴⁰ Jean-Baptiste Barbier, *Un frac de Nessus*, Rome, L'Alveare, 1951, p. 634 et 641.

des ouvriers. La situation des familles ne peut pas être plus triste et irrégulière puisqu'elles n'obtiennent pas d'actes de décès⁴¹.

Outre le nombre de victimes surévalué – puisqu'en réalité la province de Navarre ne comptera que 3280 victimes durant tout le conflit⁴² –, Celso Lorda altère les faits. Il écrit que les exécutions massives, réalisées dans « un état exceptionnel de passion », n'intervinrent qu'en réaction à l'annonce des « atrocités commises à Barcelone, Madrid » et aux rumeurs selon lesquelles les « partis extrémistes » - c'est-à-dire de gauche – avaient prévu d'exécuter les personnalités de droite de la province à l'issue d'un soulèvement⁴³. L'historiographie récente a parfaitement montré que ces exécutions massives faisaient en réalité partie du plan des militaires à l'origine du soulèvement des 17 et 18 juillet 1936. Le général Mola, principal instigateur du coup d'État, avait ainsi donné dès le mois d'avril 1936 des instructions en ce sens, prescrivant d'avoir recours « à une violence extrême pour paralyser les gauches », important en Espagne les pratiques employées par les officiers africanistes contre les tribus du Rif marocain⁴⁴.

D'une manière générale, lorsqu'ils évoquent les violences de la zone insurgée, les consuls prennent soin de rappeler qu'elles répondent aux violences qui ont cours en zone républicaine et s'inscrivent dans un contexte de guerre, comme le fait René Castéran, consul à Bilbao, après la chute de la ville en juin 1937 :

Sans nier la réalité des trop nombreuses exécutions qui ont eu lieu après le 19 juin dernier, on peut dire que, dans une large mesure, elles ont été dictées par les nécessités militaires qu'imposaient, à ce moment, la discipline et l'autorité. Mais, il serait peut-être imprudent de juger avec indulgence l'une des deux parties en lutte au détriment de l'autre, alors qu'elles se sont hélas ! livrées, toutes deux, dans de nombreuses occasions, à une même farouche intransigeance dans l'exécution de leurs représailles sanglantes⁴⁵.

Un autre document évoque la nature des violences commises contre les populations civiles opposées au coup d'État. Il s'agit du récit que le consul de France à Gibraltar, Frank Dupuy, fait de la prise de la ville de Linea par les « Regulares » marocains. La provenance des troupes, qualifiées de « Maures », ainsi que le parallèle établi avec « les invasions des Maures » de 711, peuvent interroger sur le prisme éventuellement raciste qui pousserait le diplomate à détailler, voire amplifier l'horreur de ces violences parce qu'elles sont précisément perpétrées par des troupes marocaines :

Ce furent des scènes d'horreur, de pillage et d'incendie. Les Marocains s'étant servis de grenades à main tuèrent un grand nombre de gens notamment beaucoup d'enfants et de femmes. Les nombreux réfugiés espagnols arrivés à Gibraltar dans la soirée du 19 et le 20 dans la matinée furent accueillis par les Anglais qui leur trouvèrent des logements dans d'anciens locaux militaires. Tous ces gens abandonnant leur ville, leurs maisons, et même leur avoir, fuyaient devant le Maure, terrorisés. Beaucoup d'entre eux ne comprenaient rien à ce qui se passait et exprimaient l'idée que recommençaient les invasions des Maures⁴⁶.

⁴¹ CADN/396PO/B/553, dép. n°1095 d'Herbette au Quai d'Orsay, Ciboure, 23 octobre 1936.

⁴² Paul Preston, *The Spanish Holocaust*, op. cit., p. 670.

⁴³ Ces rumeurs font écho aux faux pamphlets créés de toute pièce par le phalangiste Tomás Borrás et amplement diffusés dans la presse conservatrice espagnole durant les mois qui précèdent le coup d'État militaire. Selon ces prétendus « rapports confidentiels », les forces du *Frente Popular* prévoyaient un soulèvement communiste devant mener le leader socialiste Francisco Largo Caballero à la tête d'un Soviet national à l'été 1936. Des listes de personnalités de droite à exécuter accompagnaient ce projet de soulèvement révolutionnaire. Voir Eduardo González Calleja, « Los discursos catastrofistas de los líderes de la derecha y la difusión del mito del "golpe de Estado comunista" », *El Argonauta Español* [en ligne], n° 13, 2016, <http://journals.openedition.org/argonauta/2412>. Site consulté le 27 août 2018.

⁴⁴ Paul Preston, *The Spanish Holocaust*, op. cit., p. 132-133.

⁴⁵ CADN/396PO/B/559, dép. n°135 de René Castéran à Bonjean, Bilbao, 25 novembre 1937.

⁴⁶ CADN/396PO/B/555, dép. de Frank Dupuy au Quai d'Orsay, Gibraltar, 22 juillet 1936.

Finalement, il n'y a que le consul de France à Malaga qui semble présenter une description relativement juste de la répression et des violences perpétrées par les insurgés. S'il écrit que l'ordre règne dans la ville et dans la province après sa conquête par les troupes rebelles, il ne passe cependant pas sous silence le climat de « terreur » qui s'y répand :

Les prisons sont pleines comme elles ne l'ont jamais été, et il a fallu réquisitionner de nouveaux locaux, malgré que le nombre d'exécutions soit déjà considérable. Trois conseils de guerre fonctionnent à plein rendement. Ils appliquent une procédure militaire, secrète, inflexible, inexorable ; l'instruction est menée par des « auditeurs de guerre » qui sont changés au moins chaque semaine, de sorte qu'une affaire n'arrive devant le tribunal qu'après avoir passé entre de nombreuses mains et presque anonymement. Les recommandations sont rigoureusement interdites et la prohibition sévèrement sanctionnée par des amendes ou de la prison. Inculpations et sanctions ne respectent, d'ailleurs, personne : bon nombre de gens de droite qui ont été persécutés ou décimés par les comités, syndicats, patrouilles ou tribunaux de gauche, sont en prison et passeront en conseil de guerre. Tout est motif à poursuites : actes, abstentions, opinions. La délation est encouragée, la non-dénonciation punie comme une complicité. La moindre dénonciation entraîne une arrestation et le moins qu'on en puisse attendre est un emprisonnement prolongé, suivi d'un élargissement sans explication ni réparation⁴⁷.

Il informait déjà en mars 1937, soit moins d'un mois après la prise de la ville, que les tribunaux militaires auraient condamnés à mort 6 000 personnes, dont 2000 auraient déjà été fusillées⁴⁸, ce qui semble cohérent avec la réalité de la répression dans cette province, puisque les violences insurgées y ont fait près de 7 500 victimes⁴⁹. Le témoignage équilibré de Pierre Desmartis sur les violences perpétrées en zone insurgée relève toutefois de l'exception, au regard du traitement que leur réservent ses collègues de Séville, Las Palmas, La Corogne ou encore Saint-Sébastien.

Ces derniers ne peuvent pourtant pas ignorer des violences et une répression qui sont médiatiquement assumées par les généraux rebelles. Le 23 juillet 1936, le général Queipo de Llano, à la tête des forces insurgées dans le sud de l'Espagne, s'exprime ainsi à la radio : « Je vous autorise à tuer comme un chien toute personne qui oserait s'opposer à vous et je déclare que, si vous agissez de la sorte, vous serez exemptés de tout blâme⁵⁰. » Il est par ailleurs peu probable que Jean Herbette et René Bonjean ignorent ce que recouvrent les activités de « nettoyage » qui occupent les troupes rebelles après la prise de Santander et des Asturies et qu'évoquent les journaux de la zone insurgée⁵¹.

D'ailleurs, l'analyse des termes employés pour qualifier les violences qui ont cours en zone insurgée et leurs auteurs, réalisée à partir des 25 documents que nous avons pu rassembler, suggère que, lorsqu'ils évoquent la répression, les diplomates et consuls ne se trompent pas sur sa nature, ni sur ceux qui la mettent en pratique. Au-delà des termes généraux que l'on retrouvait déjà face aux violences de la zone républicaine – « arrestations » et « exécutions » –, la troupe, la police et les autorités militaires apparaissent parmi les principaux acteurs, tandis que la récurrence du verbe « fusiller » souligne peut-être davantage le caractère organisé et planifié de la répression, comparativement à ce que suggérait l'analyse du vocabulaire employé pour qualifier la situation dans les territoires républicains. Et c'est peut-être ce caractère organisé et planifié d'une répression sous la direction de l'armée, que l'historiographie a depuis mis en évidence, qui expliquerait chez ces diplomates la différence de traitement entre les violences en zone républicaine et celles qui se déroulent en zone insurgée.

⁴⁷ CADN/396PO/B/554, dép. n°16 de Pierre Desmartis à Herbette, Malaga, 5 mai 1937.

⁴⁸ *Ibid.*, dép. n°101 d'Avonde-Froment au Quai d'Orsay, Tanger, 19 mars 1937.

⁴⁹ Paul Preston, *The Spanish Holocaust...*, *op. cit.*, p. 666.

⁵⁰ *Ibid.*, p. 149.

⁵¹ CADN/396PO/B/556, tél. n°1234 d'Herbette au Quai d'Orsay, 18 août 1937 ; tél. n°1275 d'Herbette au Quai d'Orsay, 24 août 1937 ; tél. n°1675 de Bonjean au Quai d'Orsay, Saint-Jean de Luz, 2 décembre 1937.

DES DIPLOMATES ANTIRÉVOLUTIONNAIRES SENSIBLES AU RETOUR À L'ORDRE ?

Nous avons vu que les consuls français présentent systématiquement le territoire aux mains des insurgés comme un endroit où règne l'ordre, ce qui offre un contraste saisissant avec la zone républicaine où les structures de l'État se sont effondrées à la suite du putsch et où la répression et les violences sont perpétrées par les groupes politiques et syndicaux. Dès lors, parce qu'elles sont menées par des acteurs considérés historiquement comme détenteurs légitimes de l'emploi de la coercition et de la violence – armée et forces de police – et qu'elles s'accompagnent d'un retour à l'ordre – un ordre dictatorial, certes, mais qui permet le retour de l'activité économique –, les violences qui ont cours dans la zone insurgée sont largement acceptées par les diplomates français en poste en Espagne. Elles le sont d'autant plus qu'elles s'inscrivent dans une longue tradition d'intervention de l'armée dans le maintien de l'ordre en Espagne, y compris, comme l'a montré Eduardo González Calleja, sous la République espagnole dont la *Ley de Orden Público* de 1933 consacre l'intervention des militaires dans le domaine judiciaire⁵². C'est ce qui expliquerait qu'elles soient largement passées sous silence ou évoquées de manière allusive, sous la forme d'un simple constat. Par ailleurs, il semble que la fiction d'une procédure judiciaire, déconstruite par l'historiographie récente, soit acceptée par un certain nombre de diplomates et consuls, à l'instar du consul de France à Bilbao qui évoque les « jugements », « procès », « instructions » et « conseil de guerre » auxquels sont soumis les vaincus⁵³.

À l'inverse, les violences qui ont cours en zone républicaine sont, dès le début, investies d'un fort caractère révolutionnaire : il s'agit pour les auteurs de ces violences de tuer « leurs ennemis politiques et de classe » au nom d'une « justice “populaire” et “révolutionnaire” »⁵⁴. Dans cette « prophylaxie sociale » visant à régénérer le corps social en l'épurant, afin de faire advenir la nouvelle société née du coup d'État et de la révolution qui l'a suivi, le spectre des personnes potentiellement visées par ces violences révolutionnaires est large : dirigeants politiques de droite, aristocrates, haute-bourgeoisie industrielle et commerçante, patrons, chefs d'industries, avocats et journalistes conservateurs, grands propriétaires terriens, juges municipaux, médecins, religieux et propagandistes, notables locaux, etc.⁵⁵. C'est précisément ce qui marque les diplomates en poste en zone républicaine, à l'instar de René Bonjean :

Enfin, à la faveur de l'anarchie grandissante, le nombre d'exécutions sommaires, faites sans jugement d'aucune sorte, ne font qu'augmenter. Ces exécutions qui au début ne frappaient guère que d'authentiques fascistes et des prêtres, s'étendent maintenant à d'autres milieux et parfois même à des personnes appartenant aux partis républicains, mais suspects soit de tiédeur envers le régime, soit d'accointances ou d'indulgence au regard des éléments de droite. Enfin trop nombreux sont les chefs d'entreprises industrielles et commerciales qui tombent victimes de vengeances d'employés congédiés par eux.

En somme, c'est un véritable régime de terreur qui s'appesantit progressivement sur la capitale⁵⁶.

Par ailleurs, les représentants français ont probablement reconnu dans les violences de la zone républicaine les désordres révolutionnaires préfigurant un « coup d'État » communiste

⁵² Eduardo González Calleja, *En nombre de la autoridad. La defensa del orden público durante la Segunda República española (1931-1936)*, Grenade, Comares, 2014.

⁵³ CADN/396PO/B/559, dép. n°135 de Castéran à Bonjean, Bilbao, 25 novembre 1937.

⁵⁴ Julián CASANOVA, *República y guerra civil*, Barcelone, Crítica-Marcial-Pons, 2009, p. 237-238.

⁵⁵ José Luis Ledesma, « Una retaguardia al rojo. Las violencias en la zona republicana », *op. cit.*, p. 177-178.

⁵⁶ CADN/396PO/B/553, tél. n°s 587-597 du Quai d'Orsay à Herbettes, Paris, 24 août 1936.

que la droite espagnole, Calvo Sotelo en tête, avait dénoncé dans la presse et au parlement dès le printemps 1936, instrumentalisant et amplifiant les conflits sociaux du moment⁵⁷. De fait, Jean Herbertte voyait déjà en janvier 1933 l'action des anarchistes espagnols comme une « offensive révolutionnaire » dont l'origine pouvait se chercher du côté de Moscou⁵⁸...

Ces violences marquent d'autant plus les diplomates et les consuls qu'elles touchent des personnalités qu'ils ont pu côtoyer dans le cadre de leurs fonctions et qui faisaient jusque-là partie du panorama politique espagnol duquel ils étaient familiers du fait de leur mission de représentation et de la mondanité diplomatique. De fait, les agents en Espagne communiquent régulièrement les noms et fonctions des victimes notables qui ont succombé aux violences de la zone républicaine, comme le fait René Bonjean le 25 août 1936 :

On confirme aujourd'hui l'exécution de M. Rico Avello et du général Capaz [...]. Parmi les autres victimes on cite M. Carrascal, député et secrétaire du groupe d'Action populaire de M. Gil Robles, Montes Jovellar, ancien Ministre et Maire monarchiste de Madrid, le comte Santa Engracia, ancien député libéral monarchiste. Le comte de Rodezno, chef du groupe traditionaliste serait parmi les victimes⁵⁹.

Dès lors, ces violences marquent profondément les agents du Quai d'Orsay qui les dénoncent d'autant plus virulemment dans leurs correspondances. On peut se demander si c'est parce qu'ils sont en partie touchés par ces violences en raison de leur appartenance sociale qu'ils ont tendance à adopter une vision à charge des violences ayant cours en zone républicaine et – d'une certaine manière – une vision à décharge de celles ayant cours en zone insurgée. En effet, une très large partie des diplomates et consuls de l'entre-deux-guerres est issue de la bourgeoisie, en raison notamment des conditions d'accès aux carrières diplomatique et consulaire qui nécessitent une certaine condition de fortune⁶⁰. Ainsi, parmi les défenseurs les plus acharnés de la cause des insurgés, Émile Lasmartres et Georges Moraud disposent de situations très confortables. Émile Lasmartres est propriétaire terrien : il possède à un domaine agricole, le Château de Houchet, à Salies-du-Salat, en Haute-Garonne⁶¹. La situation de fortune de Georges Moraud, qui préside par ailleurs le *Cosmopolitan Club*, lieu de mondanité de la haute société sévillane⁶², est quant à elle qualifiée d'« indépendante⁶³ ». C'est aussi le cas de René Bonjean, l'un des principaux dénonciateurs des violences républicaines, et de sa femme, dont la famille possède le Château de Tuméjus en Meurthe-et-Moselle⁶⁴. Quant au consul général à Barcelone Jacques Pingaud, s'il a perdu sa fortune personnelle lors de la révolution russe – ce qui pourrait induire une probable hostilité de sa part envers tout type de mouvement révolutionnaire d'inspiration communiste –, il est marié à la fille d'un industriel tchèque⁶⁵. Pour d'autres représentants français, à l'instar des frères

⁵⁷ Eduardo González Calleja, « Los discursos catastrofistas de los líderes de la derecha y la difusión del mito del "golpe de Estado comunista" », art. cité. Selon Eduardo González Calleja, cet « état de peur et d'anxiété » développé par les leaders de la droite espagnole a contribué à jeter une bonne partie de cette dernière dans les bras de l'armée. Et avec elle, une bonne partie du corps consulaire et diplomatique français ?

⁵⁸ Yves Denéchère, *Jean Herbertte...*, op. cit., p. 227-228.

⁵⁹ *Ibid.*, tél. n°611 du Quai d'Orsay à Herbertte, Paris, 26 août 1936.

⁶⁰ Voir Jean Baillou (dir.), *Les Affaires étrangères et le corps diplomatique français*, Tome 2 : 1870-1980, Paris, CNRS, 1984, p. 417-421.

⁶¹ AMAE-C, fonds du personnel, dossiers individuels de carrière, 3^e série, dossier d'Émile Lasmartres (ci-après : 395QO/414).

⁶² *ABC*, Séville, 28 novembre 1933 ; *ABC*, Séville, 1^{er} janvier 1934. Il y côtoie notamment la famille Queipo de Llano : *ABC*, Séville, 26 juin 1934.

⁶³ AMAE-C, 395QO/516, dossier de Georges Moraud.

⁶⁴ AMAE-C, Personnel, dossiers individuels de carrière, 4^e série, dossier de René Bonjean (ci-après : 441QO/32).

⁶⁵ AMAE-C, 395QO/585, dossier de Jacques Pingaud.

Neuville, c'est peut-être leur catholicisme⁶⁶, davantage que leur condition de fortune dont ils sont relativement dépourvus⁶⁷, qui pourrait expliquer leur partialité. La répression sans commune mesure à l'égard du clergé en zone républicaine n'a certainement pas manqué de les choquer, tandis que le soutien presque unanime de la hiérarchie ecclésiastique espagnole au soulèvement militaire a probablement favorisé leur inclinaison en faveur des insurgés⁶⁸. De manière générale, les frères Neuville sont aussi liés par leur mère, Marie de los Angeles Navarrate y Campos, « petite-fille, fille et sœur de maires d'Algésiras », à une famille de notables andalous proche du régime monarchique – ils furent en effet nommés maires par ordre royal⁶⁹. Des liens familiaux qui laissent présager une inclinaison conservatrice des deux consuls français. Enfin, pour d'autres, tels que Jean-Baptiste Barbier, conseiller de l'ambassade et chargé d'affaires de janvier à avril 1937, ou encore Robert Lecq, vice-consul rattaché au consulat à Madrid mais qui est chargé de la gestion du consulat à Alicante à plusieurs reprises entre l'été 1936 et 1938, leur inclinaison en faveur des insurgés et leur hostilité aux forces républicaines et révolutionnaires s'expliqueraient davantage par leurs orientations politiques et idéologiques. Les convictions réactionnaires du premier ne font ainsi aucun doute à la lecture de ses mémoires, tandis que le second est identifié comme membre du Parti Populaire Français par les services de renseignement rebelles⁷⁰.

À défaut, c'est le caractère indiscriminé qu'ils perçoivent dans les violences en zone républicaine qui les révolte. Jean-Baptiste Barbier écrit dans ses mémoires plusieurs années plus tard que « les exécutions ordonnées du côté nationaliste s'effectuaient avec bien plus d'ordre et de méthode que celles déclenchées du côté républicain où les tueurs anonymes se répandaient partout ». Il ajoute qu'il « n'y avait donc nulle sorte d'assimilation à établir entre des officiers, prenant nominalement et sérieusement la responsabilité des sanctions qu'ils appliquaient aux auteurs d'attentats et de crimes répugnants, et des tortionnaires, sans mandat ne songeant en majeure partie qu'à satisfaire leurs haines et leurs rancunes aux dépens de personnes qu'ils frappaient à défaut de tout jugement et d'ailleurs souvent au hasard »⁷¹. Un jugement que Jean Herbertte partageait déjà amplement à l'automne 1936 :

Je me permets d'abord d'observer qu'on fausse l'histoire lorsqu'on invoque à ce propos le souvenir de la « Terreur » française en 1793-94 ou de la terreur bolchéviste de 1917 à nos jours. Si cruelles qu'aient pu être ces deux époques, c'est du moins avec une certaine méthode qu'elles ont versé le sang. Il en est de même pour les exécutions si nombreuses auxquelles procèdent depuis deux mois et demi en Espagne les autorités militaires. Elles sont atroces sans doute, mais du moins ne sont-elles

⁶⁶ René Neuville, vice-consul à Alicante, est en effet qualifié de très catholique par Dominique Trimbur, « Une autre France ? Le renouvellement de la présence française en Palestine l'exemple du Centre laïc de culture française de Jérusalem, 1935-1948 », in Anne Dulphy et alii. (dir.), *Les Relations culturelles internationales au XX^e siècle : de la diplomatie culturelle à l'acculturation*, Bruxelles, PIE-Peter-Lang, 2010 ; mais aussi par Nadine Méouchy et Peter Sluglett (éd.), *Les Mandats français et anglais dans une perspective comparative*, Leiden-Boston, Brill, 2004. La proximité des deux frères laisse supposer qu'Emmanuel Neuville partage la foi de son cadet. AMAE-C, 395QO/531, dossier d'Emmanuel Neuville ; et AMAE-C, 441QO/211, dossier de René Neuville.

⁶⁷ Pourtant, Emmanuel Neuville, consul à Madrid, possède « quelques propriétés » près d'Algésiras et de Tarifa. CADN, 396PO/C1/38, lettre de Neuville à Herbertte, 5 août 1935.

⁶⁸ José Luis Ledesma, « Enemigos seculares: la violencia anticlerical (1936-1939) », in Julio de la Cueva et Feliciano Montero (éd.), *Izquierda obrera y religión en España (1900-1939)*, Alcalá de Henares, Universidad de Alcalá, 2012, p. 219-245. Sur les relations entre l'Église catholique et la guerre d'Espagne, voir Hilari Ragner Suñer, *La Pólvora y el Incensio. La Iglesia y la Guerra Civil española*, Barcelone, Península, 2001 ; et David W. Pike, « L'Église et la Guerre d'Espagne. Apports nouveaux », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 2012, n°246, p. 107-116.

⁶⁹ Base Léonore, dossier de René Victor Neuville, extrait d'état civil ; et CADN, 396PO/C1/38, lettre d'Emmanuel Neuville à Herbertte, Madrid, 5 août 1935.

⁷⁰ Jean-Baptiste Barbier, *op. cit.* ; Archivo General Militar de Ávila, c. 2463, note du Servicio de Información y Policía Militar d'Irun, 24 juin 1938.

⁷¹ Jean-Baptiste Barbier, *op. cit.*, p. 629-630.

destinées qu'à supprimer des adversaires. Au contraire, les tueries auxquelles se livrent les anarchistes sont inspirées par l'incohérence même qui caractérise leurs conceptions politiques et sociales. Elles frappent pêle-mêle les hommes et les femmes, les gens de droite et les gens de gauche, sans être guidées par d'autres mobiles que le caprice, l'envie, la haine de toute organisation et de toute discipline, même prolétarienne, ou encore la vengeance et la délation, cette dernière étant rarement désintéressée. Rien de comparable n'a sévi jusqu'à présent sur un grand pays, tout au moins depuis les invasions mongoles ; et encore les Mongols avaient-ils l'excuse de ne pas massacrer leurs propres concitoyens⁷².

Mieux vaut une répression méthodique dont on peut percevoir la sinistre logique, mais garantissant l'ordre public, que des violences révolutionnaires touchant pêle-mêle, confinant ses auteurs à la barbarie... La comparaison qu'Herbette établit entre les anarchistes espagnols et les Mongols n'est d'ailleurs pas sans rappeler les comparaisons similaires qui irriguent la correspondance diplomatique britannique à la même période.

En octobre 1936, le consul britannique à Barcelone, Norman King, entend dans l'un des rapports qu'il adresse à l'ambassadeur Sir Henry Chilton, démontrer « quelle race assoiffée de sang sont les Espagnols lorsque le fin vernis de la civilisation s'estompe ». Comme le souligne Maria Thomas, « aux yeux d'observateurs conservateurs tels que King, le pouvoir récemment découvert du prolétariat signifiait une rupture de la juste hiérarchie sociale, et était quelque chose à craindre et de détestable ». Elle démontre la même occultation des violences en zone insurgée dans la correspondance diplomatique britannique. King écrit ainsi, à partir d'une conversation qu'il a eu avec un milicien, que « les atrocités que les insurgés auraient prétendument commises... ne sont pas exactes. En conséquence de ses observations personnelles dans les villages qui semblent avoir changé de mains, il a déclaré que les insurgés se battaient... comme des soldats civilisés et disciplinés ». Et quand ces atrocités ne sont pas niées, elles sont passées sous silence ou tout au moins minimisées. L'historienne souligne que « les absurdes flagorneries pro-nationalistes de fonctionnaires tels que [les consuls] Formby et Oxley signifiait qu'ils n'avaient aucun désir de décrire la répression se déroulant à Séville et à Vigo ». Si Oxley concède que des « exécutions sommaires ont eu lieu » à Vigo, il précise qu'elles constituaient « le seul moyen de stopper les travailleurs communistes de perpétrer de nouveaux outrages »⁷³. Tom Buchanan soutient néanmoins que Formby et Oxley ont progressivement infléchi à partir de novembre 1936 leurs positions sur les violences en zone insurgée, en dénonçant dans un second temps les exécutions de francs-maçons, républicains et libéraux. Il explique ainsi cet infléchissement – que nous n'avons pas observé chez les diplomates et consuls français :

Ces hommes partageaient un code commun de valeurs essentiellement conservatrices – mais potentiellement conflictuelles. En cela, ils croyaient dans l'ordre et la stabilité, qui garantissait les intérêts britanniques, et avaient une aversion innée pour la révolution, qui les menaçait. En même temps, ils croyaient aussi à la justice, à la décence et au respect des règles, et estimaient que la Grande-Bretagne devait les maintenir. Par conséquent, ils avaient une antipathie naturelle pour les désordres de la République et de la sympathie pour les prétentions rebelles de restaurer l'ordre ; mais cela a aussi rendu possible le changement de leurs sympathies lorsqu'il devint clair que l'« ordre » rebelle impliquait des exécutions de masse et le bombardement de civils largement sans défense⁷⁴.

La répression franquiste ne constituerait donc, aux yeux des diplomates et consuls français, qu'un mal nécessaire au rétablissement de l'ordre public en Espagne face au péril anarchiste et communiste qui tente, dans un bain de sang, de mettre fin à la civilisation : c'est

⁷² CADN/396PO/B/553, tél. n°1294 d'Herbette au Quai d'Orsay, 3 octobre 1936.

⁷³ Maria Thomas, « The front line of Albion's perfidy. Inputs into the making of British policy towards Spain : The racism and snobbery of Norman King », *International Journal of Iberian Studies*, 2007, n°20-2, p. 105-127.

⁷⁴ Tom Buchanan, « Edge of Darkness: British "Front-line" Diplomacy in the Spanish Civil War, 1936-1937 », *Contemporary European History*, 2003, n°12-3, p. 279-303, p. 294.

en tout cas essentiellement par ce biais qu'ils semblent, dans leur grande majorité, appréhender les violences de la guerre d'Espagne.

CONCLUSION

Le traitement des phénomènes de violence et de répression par les diplomates et consuls français en poste en Espagne varie fortement d'une zone à l'autre. Alors qu'ils sont horrifiés par les actes commis en zone républicaine, ils observent cependant un silence surprenant face aux nombreuses exécutions perpétrées en zone rebelle. Ce silence s'explique, selon nous, par le fait que les violences des insurgés ne viennent pas altérer fondamentalement l'ordre social auquel ils s'identifient. En effet, cette répression, certes sanglante, est le fait d'acteurs habituellement considérés comme détenteurs de la violence légitime – troupes et forces de police – et placés sous la direction des élites conservatrices et économiques, en lesquelles se retrouvent une majorité de diplomates et de consuls français. À l'inverse, les violences républicaines, parce qu'elles comportent une forte dimension révolutionnaire, s'attaquent aux fondements de la société et des valeurs que défendent ces diplomates. Disparition physique de la bourgeoisie et de ses symboles pour faire advenir la nouvelle société révolutionnaire sans classe, et persécution des « ennemis séculaires du progrès et de la liberté », clergé et Église catholique, s'accompagnent de la réquisition, confiscation et collectivisation de pans importants de l'économie par les organisations ouvrières. C'est probablement bien plus que ce que le personnel diplomatique et consulaire peut supporter, et il le fait savoir dans sa correspondance⁷⁵. Or, comme le souligne Émile Témime, il ne diffère pas de ce point de vue de la plupart des ministres radicaux de l'époque, à commencer par Yvon Delbos⁷⁶.

Nathan ROUSSELOT

Université de Nantes – CRHIA (EA 1163)

⁷⁵ C'est ce qui ressort aussi de la correspondance des diplomates britanniques : « Un rapport sur la situation économique, l'occupation des entreprises, la saisie des propriétés étrangères, la prolifération des sortes les plus variées de comités, les confiscations, l'introduction des principes collectivistes dans l'économie et les joies révolutionnaires dans la production et la distribution dut alarmer bien plus les mandarins de Whitehall. La conclusion fut dramatique : le résultat de quatre mois de révolution était presque toujours négatif et n'avait donné jour à rien d'autre que l'effusion de sang, avec de très rares points positifs à son profit. » Ángel Viñas, *El Escudo de la República. El oro de España, la apuesta soviética y los hechos de mayo de 1937*, Barcelone, Crítica, 2007, p. 82.

⁷⁶ Émile Témime, « L'influence de la guerre d'Espagne », in Marc Olivier Baruch et Vincent Duclert (dir.), *Serviteurs de l'Etat. Une histoire politique de l'administration française. 1875-1945*, Paris, La Découverte, 2000, p. 463-472, p. 465.

ANNEXES

<u>Violences et répression en zone républicaine (98 documents)</u>	
Les 5 termes les plus récurrents	Nombre d'occurrences
« Anarchistes », « anarcho-syndicalistes », « CNT », « FAI »	52
« Exécutions »	28
« Arrestations »	18
« Massacres »	10
« Terreur »	10

<u>Violences et répression en zone insurgée (25 documents)</u>	
Les 5 termes les plus récurrents	Nombre d'occurrences
« Fusiller », « fusillés », « fusillées »	10
« Exécutions »	7
« Arrestations »	5
« Prisonniers »	4
« Autorités militaires »	3